

Compte rendu

---

1. Approbation du compte rendu du conseil du 7 avril 2014
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations : néant
3. Etablissement des commissions CCMV et désignation des délégués communautaires :

**Protection de l'Environnement et travaux - Pierre Buisson, Président**

**Commissions : Ordures ménagères, Assainissement, Energies renouvelables**

- Ordures ménagères, Redevance, Déchèteries, SICTOM, Promotion du tri
- Station d'épuration et collecteurs principaux, Plan Eau Vercors
- Energies renouvelables et Bâti et développement durable (centrales villageoises photovoltaïques)

**Commission Travaux et bâtiments intercommunaux**

- Suivi et entretien des bâtiments intercommunaux (MARPA, Vercors Lait, Maison intercommunale, Téléspace, hangar bois, STEP, déchèteries, Gendarmerie)
- Etude aménagement Eco-site

**Aménagement de l'espace, Thomas Guillet, 6ème Vice-Président**

**Commission aménagement, urbanisme et politique du logement et accessibilité**

- Plan local d'urbanisme intercommunal PLUi, urbanisme, aménagement
- Constitution d'un observatoire du territoire
- Logement : comité local de l'habitat CLH, programme local de l'habitat PLH, opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH et Logement des saisonniers

**Commission Agriculture et Forêt**

- Diagnostic agricole
- Offre en bois local, bois énergie
- Actions et animation Charte forestière
- Amélioration du procédé de séchage du hangar bois
- Plan pastoral territorial et économie alpestre

**Transports, communication et développement numérique, Stéphane Falco, 3ème Vice-Président**

**Commission Communication et développement numérique**

- Communication : site internet, CCMV Infos...
- Desserte Haut débit et très haut débit, TNT
- Réseaux buissonniers/informatisation des écoles
- Système d'information géographique

**Commission Transports-mobilité**

- Suivi étude mobilité (auto partage, covoiturage, stop amélioré, optimisation et amélioration de la lisibilité de l'offre de transport en commun, réflexion autour d'une agence de mobilité)
- Expérimentation navette Valence TGV-Vercors

**Développement économique et emploi, Thierry Gamot, 5ème Vice-Président**

**Commission Développement économique et Emploi**

- Animation et actions Fisac/OCMMR - TRANCHE 2
- CDDRA Etude Co-working et evolution du Téléspace
- Espace entreprise, animation économique du CDDRA
- CDDRA Mission conseil hôtellerie/Hébergement
- Aménagement de locaux d'activités Eco-site
- Réflexion sur la compétence aménagement et gestion des zones d'activités économiques et fiscalité professionnelle unique FPU
- Suivi de l'action de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale

**Commission gestion des équipements intercommunaux touristiques et sportifs**

- Gestion de la ViaVercors,
- Gestion de la piste de ski roue,
- Gestion du stade de football

### **Tourisme, procédures contractuelles, Chantal Carlioz, 2ème Vice-Présidente**

#### **Commission Tourisme**

- Promotion touristique intercommunale et promotion touristique globale
- Suivi de l'action de Vercors Tourisme
- ViaVercors - Mise en tourisme
- Piste ski roues – Mise en tourisme
- Détours dans les Alpes
- Challenge Vercors
- Euro Nordic Walk Vercors

#### **Commission politiques contractuelles**

- Préparation et suivi des procédures contractuelles : contrat de développement durable Rhône Alpes CDDRA, Leader ATI, POIA...

### **Jeunesse et vie locale, Michaël Kraemer, 4ème Vice-Président**

#### **Commission Enfance jeunesse, personnes âgées, et vie associative**

- Coordination des actions et contrats enfance jeunesse
- Coordination des actions de prévention santé
- Accueil de loisirs Activ'ados et actions jeunesse
- Ludothèque
- PAEJ
- Relais assistantes maternelles
- Formation des acteurs
- Relations avec les associations et subventions
- MARPA, EHPAD

#### **Commission culture et lecture**

- Médiathèque et réseau des bibliothèques
- Mission culture et portail culturel CDDRA
- commémorations

### **Moyens généraux, mutualisation, démarche qualité, Franck Girard, 1er Vice-Président**

#### **Commission Finances**

- Préparation et élaboration budgétaire, finances et évolution de la fiscalité

#### **Commission ressources humaines, mutualisation et démarche qualité**

- Ressources humaines, démarche qualité, organisation et schéma de mutualisation

**Comité de pilotage Ddémarche** : 1 élu CCMV de chaque thématique et 1 élu par commune, en charge de la mise en œuvre et du suivi du plan de développement durable de la CCMV en lien avec les communes, soit un comité de pilotage composé de 14 membres.

**Comité de pilotage FISAC** : le Président de la CCMV, le Vice-président en charge de la commission économie de la CCMV et un représentant par commune.

→ La liste des élus désignés figure en annexe du compte-rendu.

4. Désignation des représentants aux organismes extérieurs :

- **CDDRA – Comité de pilotage** : Le président de la CCMV, 2 titulaires, 1 suppléant (en lien avec la commission Procédures contractuelles)
- **CDDRA – Commission espace et équilibre** (urbanisme, logement...) : 3 élus CCMV et 2 élus communaux (en lien avec la commission Aménagement de l'espace)
- **CDDRA – Commission économie** : 3 élus CCMV et 2 élus communaux (en lien avec la commission Economie)
- **CDDRA – Commission tourisme** : 3 élus CCMV et 2 élus communaux (en lien avec la commission Tourisme)

- **CDDRA – Commission ensemble** (culture, jeunesse...) : 3 élus CCMV et 2 élus communaux (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **ADMR** - 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **Cité scolaire** - 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **Contrats territoriaux emploi formation** (CTEF) 1 titulaire (en lien avec la commission Economie)
- **Ecole de musique** - 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **Espace naturels sensibles et sites natura 2000** : 1 titulaire (en lien avec la commission Protection de l'environnement et travaux)
- **MARPA** 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **Mission Locale Isère Drac Vercors** : 1 titulaire CCMV et 2 représentants de communes désignés par la CCMV (en lien avec la commission Economie)
- **Maison de l'Emploi** : 2 titulaires (en lien avec la commission Economie)
- **Maison pour Tous 4 Montagnes** 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **Service de soins infirmiers à domicile** (SSIAD) 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **Vercors Tourisme** : 2 titulaires (en lien avec la commission tourisme)
- **CORTI** Coordination territoriale pour l'insertion : 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)
- **CORTA** Coordination territoriale pour l'autonomie : 1 titulaire (en lien avec la commission Jeunesse et vie locale)

→ La liste des élus désignés figure en annexe du compte-rendu.

5. Désignation des représentants de la CCMV dans les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes :

- **SICTOM de la Bièvre**: 5 titulaires et 5 suppléants (en lien avec la commission Protection de l'environnement et travaux) : Pour l'élection des délégués de la Communauté de communes au SICTOM de la Bièvre qui est un syndicat mixte fermé, le choix peut porter sur un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

- **Parc naturel régional du Vercors** (PNRV) : 1 titulaire et 1 suppléant

→ La liste des élus désignés figure en annexe du compte-rendu.

6. Election des membres de la commission d'appel d'offres : En application du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes est composée, outre le président qui préside la commission, d'un nombre de membres correspondant à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La même règle s'applique pour la désignation de cinq suppléants. Il faut noter que cette organisation de la suppléance impose qu'en cas d'absence d'un ou plusieurs titulaires, les suppléants sont appelés dans l'ordre de la liste.

7. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villard de Lans : Réponse au recours gracieux de la Préfecture Suite aux délibérations de toutes les communes durant le 1er trimestre 2014 validant le transfert de compétence "élaboration des documents d'urbanisme", l'arrêté de la Préfecture rendant effectif ce transfert a été reçu en date du 28 mars 2014. Par conséquent, depuis cette date, la CCMV est compétente pour prendre les décisions relatives au PLU des communes.

La loi ALUR effective depuis le 27 mars 2014 permet en effet aux Intercommunalités compétentes de poursuivre les procédures des PLU communaux, en accord avec les communes concernées. Chantal Carlioz explique que la réponse au recours gracieux effectué par la Préfecture auprès de la commune de Villard-de-Lans concernant son PLU entre dans le cadre des nouvelles compétences de la CCMV.

Elle ajoute que le PLU de Villard-de-Lans a été approuvé le 12 décembre 2013 et est devenu exécutoire à partir du 18 janvier 2014. Cependant, la Préfecture a transmis à la commune un recours gracieux en date du 12 février 2014, au titre du contrôle de légalité. Ce recours gracieux porte sur différentes thématiques traitées au rapport de présentation. La commune a rencontré les représentants des services de l'Etat en présence de M. le Préfet de l'Isère le 11 mars dernier. Il a été convenu lors de cette rencontre de modifier le rapport de présentation du PLU en apportant des compléments d'information ou de justification sur 6 points, sans que cela remette en cause le caractère exécutoire du PLU.

La réponse de la commune devait intervenir au plus tard le 12 avril 2014. En accord avec les services de la Préfecture, la commune a délibéré lors de sa séance du 10 avril comme cela avait été programmé avant la connaissance de l'arrêté du Préfet. La commune de Villard de Lans demande que la CCMV, nouvellement compétente, délibère de façon concomitante sur les compléments d'information proposés par la commune.

Serge Chalier présente les éléments nouveaux du rapport de présentation :

- complément sur la capacité de la commune à mettre à contribution du foncier lui appartenant pour la réalisation des objectifs de logements sociaux fixés par le PLH
- complément d'explications sur le reclassement d'une zone à urbaniser (secteur des Gauchets) en secteur U2 dans un double objectif de rééquilibrage de la répartition de l'offre d'hébergement touristique et de développement de la Colline des Bains en tant que pôle structurant du bourg.
- des compléments sur la modération de la consommation d'espace et l'accroissement de l'efficacité foncière
- une précision concernant le fait qu'aucun secteur n'a été délimité pour la construction de nouvelles remontées mécaniques
- des compléments sur la répartition de l'offre d'hébergement touristique et la procédure UTN à mettre en œuvre le cas échéant
- de nouveaux éléments concernant la section communale du site Natura 2000.

**La délibération actant les modifications apportées au rapport de présentation du PLU de Villard de Lans est approuvée par 23 voix et une abstention.**

8. Vote sur la fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation du Président :

Les indemnités en vigueur à la fin de la dernière mandature étaient les suivantes :

- Président : Taux appliqué 30% sur l'indice 1015 soit 1 140,43 € brut/mois (hors charges patronales)
- Vice-présidents : Taux appliqué 15% sur l'indice 1015 soit 570,21 € brut/mois (hors charges patronales)

A noter, depuis le 1er janvier 2013, ces indemnités sont assujetties à de nouvelles cotisations notamment salariales en fonction du montant cumulé des indemnités perçues pour certains mandats (collectivités territoriales et EPCI). A titre indicatif, suite à cette réforme, l'indemnité nette des vice-présidents de la CCMV est désormais comprise entre 424,25 € et 510,12 €/mois.

Par référence au régime applicable aux communautés de communes de 10 000 à 19 999 habitants et étant entendu que ces indemnités doivent pouvoir couvrir les frais engagés par le Président et les Vice-présidents dans le cadre de leurs fonctions, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

- Président : 36 % soit 1 368 € brut/mois (hors charges patronales)
- Vice-président : 20,63% soit 784,23 € brut/mois (hors charges patronales)

Le montant net dépendra des cotisations applicables selon le montant total des indemnités perçues (collectivités territoriales et EPCI).

Franck Girard précise que ces indemnités permettent au Président et aux Vice-présidents de couvrir les frais liés à l'exercice de leurs fonctions et que la CCMV ne leur rembourse pas leurs frais de déplacement notamment.

Pierre Buisson ajoute que les délégués communautaires qui ne perçoivent pas d'indemnités peuvent bénéficier de remboursements de leurs frais de déplacement.

**Les nouveaux taux proposés fixant le montant des indemnités de fonction de 20,63% pour les Vice-présidents et de 36% pour le Président sont approuvés à l'unanimité.**

**La décision modificative correspondante pour augmenter les montants des crédits du budget primitif est approuvée à l'unanimité.**

9. Contrat Enfance jeunesse – versement du complément de la prestation de service enfance jeunesse 2012 – Volet jeunesse : en tant qu'unique collectivité locale signataire du Contrat Enfance Jeunesse, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la CCMV vient de recevoir le complément de la prestation de service enfance jeunesse 2012 – Volet jeunesse - du Contrat Enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

et la Mutualité Sociale Agricole. Cette prestation soutient les collectivités dans leurs efforts pour pérenniser et développer une politique enfance jeunesse.

Cette prestation concerne l'accueil de loisirs du « Club des enfants » dépendant de la compétence de la commune de Méaudre et du Syndicat Intercommunal d'Autrans Méaudre. Son montant total est de 10 195,89 €. Dans la mesure où la commune de Méaudre et le SIAM ont été porteurs de ce projet jeunesse, il appartient à la CCMV de leur répartir la subvention en fonction du montant de la prestation. Il est ainsi proposé de reverser à la commune de Méaudre et au SIAM la prestation de service enfance jeunesse 2012– volet jeunesse - du Contrat Enfance-Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales selon la répartition suivante :

SOMME GLOBALE	:	10 195,89 €	REPARTITION
SIAM 40%			4 078,36
Méaudre (périscolaire) 60%			6 117,53

**Le montant des prestations de service enfance jeunesse 2012- volet jeunesse complémentaire perçu par la CCMV et le montant à reverser à ce même titre au SIAM et à la commune de Méaudre est approuvé.**

10. Approbation du règlement intérieur : Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du conseil communautaire. Après rappel des dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales, il permet d'apporter les compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement du conseil communautaire.

Une modification a été apportée au projet de règlement intérieur diffusé lors de la séance précédente concernant les convocations et documents relatifs au conseil communautaire et aux commissions : il est proposé qu'ils soient envoyés par voie électronique, sauf précision contraire. Sur demande de l' élu, les documents pourront toutefois être envoyés par voie postale.

Il est demandé que les documents servant de support aux différentes réunions (note de synthèse notamment) soient imprimés par la CCMV et mis à disposition des élus pour chaque réunion.

**Compte tenu de ces éléments, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

11. Questions diverses

- Cautionnement bancaire de l'AFRAT : l'AFRAT a sollicité la CCMV pour qu'elle reconduise le cautionnement bancaire qui avait été fait en avril 2013, à hauteur de 50% et portant sur une ligne de crédit de 45 735 € et une ligne de financement court terme de 55 000 € sous forme de mobilisation Dailly auprès du Crédit Agricole et pour une durée de 12 mois.

**Le cautionnement bancaire est approuvé à l'unanimité.**

- La fermeture du forum de la CCMV est décidée suite à des débordements sous la forme d'insultes et de menaces envers un agent de la CCMV.
- Chantal Carliz explique qu'elle a été interpellée au sujet de l'exposition « Love & sex » exposée dans le hall de la Maison pour Tous et qui lui paraît un peu trop crue pour être située dans un lieu de passage tout public y compris des jeunes enfants.

Pascale Moretti répond que ce travail et cette exposition ont été réalisés suite au diagnostic santé et en lien avec le centre de planification familial. Les propos ont été recueillis par le PIJ à la cité scolaire à l'occasion de la journée contre le sida et de la saint Valentin. Elle ajoute que le conseil d'administration a confirmé sa décision de maintenir l'exposition dans le hall de la MPT.

Pierre Buisson estime qu'une telle exposition a sa place au lycée en accord avec le proviseur mais que s'agissant de la MPT, elle devrait être exposée dans les locaux du PIJ mais pas dans le hall. Il explique que le bureau des maires ne conteste pas le travail réalisé qui paraît très intéressant mais pense que le lieu de l'exposition n'est pas adapté. Il propose qu'un courrier en ce sens soit adressé à la MPT pour demander de modifier le lieu de l'exposition.

**Les délibérations de la CCMV sont consultables au siège de la communauté de communes aux heures ouvrables.**